



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025_021

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Londinières.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Affectation des résultats 2024 Budget ADE 482

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Absents :

Absents excusés : 12

Pouvoirs : 0
Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Régine Martel

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs excusé, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs excusé
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne Abs excusée, M. DUPUIS François Abs excusé
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs excusé, M. ROBIN Emmanuel
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie Abs excusé, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELLIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé Abs excusé, M Nénot Cédric
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine Abs excusée
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs excusé
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier, M. TAFFIN Guy

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 421,26
- un excédent reporté de :	188 166,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	179 744,74
- un excédent d'investissement de :	23 999,36
- un déficit des restes à réaliser de :	103 204,76
Soit un besoin de financement de :	79 205,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	179 744,74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	79 205,40
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	100 539,34

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 999,36
--	-----------

Madame la Présidente sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer sur l'affectation du résultat.

Pour extrait conforme, la Présidente,

BILOQUET Armelle

